

Elus(es) présents : Guy, Maryse, Jean, Martine, Jacky, Dominique, Patrick, Danielle.
Plus d'une trentaine d'habitants.

Introduction de Guy Massot

C'est la deuxième réunion de quartier (la 1^{ère} a eu lieu le 2 octobre) : ces réunions ont commencé dès que le contexte sanitaire a pu le permettre. Les prochaines réunions se feront en 2022. C'est l'occasion d'un échange avec les habitants du quartier on ne pourra pas répondre systématiquement à toutes les questions et s'il n'y a pas de réponse aujourd'hui ce sera mis plus tard sur le site de la mairie. Un compte-rendu des questions sera fait également.

Avant de passer aux questions/réponses, il évoque l'actualité de la commune :

- Tout d'abord, l'état financier de la commune qui nous amène à des réunions régulières avec la sous-préfecture et le directeur de la DG FIP la prochaine réunion aura lieu le 23 novembre ce sont des contrôles financiers réguliers où l'on doit justifier de dépenses incontournables (salaires des agents de la commune, embauche du personnel saisonnier...) pour montrer si on est raisonnable.

-Le fonctionnement général de la commune :

*Il a fallu réduire les projets au niveau des travaux mais répondre aux plus urgents notamment les travaux d'assainissement de la rue du Miarou. Ce sont des travaux à prioriser pour début 2022 car les 2 réseaux d'eau pluviale et eaux usées se mélangent et on peut être pénalisé par l'Agence de l'eau si on envoie trop d'eau propre parasite dans la station d'épuration.

L'entretien des bâtiments publics reste une priorité pour qu'ils se dégradent le moins possible.

* Les communes de Vallon et Ruoms ont été retenues par le dispositif national de « Petites Villes de demain ». La communauté de Communes soutient ce projet.

Ce programme va porter sur plusieurs axes (et à chaque fois, des aides sont possibles) :

- tous les espaces publics : places, rues, calades...
- Mobilité : comment se déplacer dans Vallon
- Parkings et Stationnement
- l'Habitat en général.

G.M donne des détails sur le rôle du porteur de projets (recrutement d'une personne dont 75% du salaire est pris par l'état et 25% restants par Vallon et Ruoms ; pour le lieu et les outils de travail : bureau, ordinateur fournis par la CCGA). C'est un programme sur 5 ans : des analyses sont faites et on trouve des solutions. Un questionnaire plus général sera distribué à la population et un spécifique distribué aux commerçants.

I -Problèmes de stationnement au centre-ville l'hiver

Question 1-Un habitant place de l'église souhaiterait garer son véhicule devant chez lui l'hiver dans la mesure où il ne gêne personne. Mais il a dû payer 45 € d'amende dans la mesure où il est garé sur la voie publique.

Question 2-Un autre habitant évoque le même problème place Couverte où les riverains ne gênent personne l'hiver. Évoque le fait d'avoir un badge résident.

Q3-Une habitante propose un panneau de stationnement réservé aux résidents pour quelques emplacements.

-Q4 : Un habitant évoque un croisement dangereux en bas de la rue des écoles, il faudrait établir des règles de circulation. Vitesse excessive également.

Réponses de G.M:

-Effectivement, c'est la règle : tout stationnement gênant sur la voie publique entraîne une amende. Tout panneau « sauf résidents » ou « sauf riverains » n'a pas de valeur légale. Ce type de panneaux est compliqué car constitue une réservation privée.

- Pour les règles de circulation : s'il n'y a pas de panneau ou rien au sol, c'est la priorité à droite qui s'applique mais voir si une amélioration est possible. Pour la vitesse voir pour un système de ralentisseurs, qui n'est pas toujours une solution. Constat : il y a aussi beaucoup de panneaux d'interdiction qui ne sont pas respectés.

II -TRAVAUX DE LA RUE CLARON

Prévision de travaux jusqu'au 31 mars 2022

Questions :

Question 1 : Une riveraine demande pourquoi les habitants n'ont pas été prévenus en temps voulu de travaux qui allaient durer 6 mois. Est-ce de la responsabilité de la mairie ou de l'entreprise ?

Question 2- Un riverain déplore qu'un chantier d'un propriétaire qui vient quelques semaines par an, condamne tout un quartier pour faire un garage de voiture de collections et un terrain de tennis. Et cela pose des problèmes de circulation pendant plusieurs mois.

Q3 –Un habitant dit que les personnes âgées qui vont à la résidence près de l'hôpital ont des difficultés d'accès ainsi que les aides-soignantes ou les infirmières qui vont dans ce quartier.

D'autres questions vont dans le même sens...

GM est conscient que cela cause des désagréments à tout le quartier pendant plusieurs mois. Dans la mesure où un propriétaire a obtenu un permis de construire, il a le droit d'effectuer ce chantier. D'autre part le permis de construire est visible en mairie. Mais il y a obligation de l'entreprise d'informer les riverains tout le temps des travaux. Le chantier devait durer 10 mois, ce que nous avons refusé et la durée du chantier a été réduite. Même si ce n'est pas une obligation de le faire, nous aurions pu effectivement communiquer l'info de ce chantier aux riverains.

Jean Coromina : Le garde municipal a demandé au chef de chantier de tenir propre son chantier, de nettoyer la voie publique et de mettre une signalisation explicative pour les riverains. S'il le faut, on mettra des amendes ou des pénalités.

GM nous allons exiger que l'entreprise informe les riverains au fur et à mesure des travaux.

Question 4 Toujours au niveau de la circulation dans la rue Claron problème d'accès aussi l'été : forains installés qui se garent et gênent l'accès... Les jours de marché, les gens ne peuvent pas sortir de leur garage et les pompiers ne peuvent pas intervenir... à revoir pour l'été prochain.

J.C: Pourtant des essais avaient été faits avec les pompiers. Ils mettaient 7 minutes à traverser le marché nocturne.

III- QUESTIONS DIVERSES : Parkings

Q1-Un habitant de la Rue du Bourdaric: des commerçants saisonniers restent stationnés toute la journée l'été alors qu'ils pourraient aller se garer au parking de la Nouzarède.

Q2: les gens de la place couverte pourraient aussi se garer au parking de la Nouzarède. Ne pas le réserver seulement aux saisonniers.

Q3: une habitante de la rue des Arceaux propose que le parking de la Nouzarède, réservé aux saisonniers, qui n'est jamais plein même en pleine saison, soit aussi réservé aux habitants du centre bourg pour éviter un engorgement de la place des Arceaux où on ne peut plus se garer l'été.

GM : C'est un parking prévu pour les saisonniers pour des raisons pratiques. Le parking de la Nouzarède est un terrain privé qui est mis à la disposition de la mairie par le propriétaire. Celui-ci a un projet immobilier, et quand il le réalisera, ce parking n'existera plus et il faudra trouver d'autres solutions.

M.R : Les questions de parking sont de vraies questions pour les habitants au quotidien. Les solutions apportées ne sont pas toujours satisfaisantes. Avec le projet « Petites Villes de Demain », une réflexion plus globale participative sera menée avec les habitants.

IV- Ordures ménagères/nettoyage du centre-ville/ Eclairage

Nettoyage

Question 1-Un habitant de la place couverte pense que l'été le nettoyage de la place n'est pas suffisant deux fois par semaine. Le lendemain des marchés nocturnes le mercredi matin, c'est très sale partout jusque sur les marches des maisons.

Ordures ménagères.

Q2 : Un habitant de la rue de Coulette demande où on en est du problème des ordures ménagères car on n'en parle plus. Est-ce qu'on peut considérer qu'il est résolu ?

Q3 : Un habitant parle d'abus financier et d'abus de pouvoir. Que sont devenus, par exemple, les stocks d'anciennes poubelles déjà payées par la commune ?

Q4: En règle générale, ce système est moins incitatif, on trie moins alors que le système de ramassage au porte-à-porte permet de responsabiliser chacun.

Q5 : La taxe des OM comprise dans les taxes foncières est un système injuste, notamment pour les personnes seules.

Q6- Un habitant dit que ce système pousse aux incivilités : c'est une catastrophe de voir sur le bord de l'Ardèche les problèmes de déchets.

GM : retrace l'historique. Le gros problème de départ c'est qu'un système a été mis en place sans étude préalable. Sur un sujet aussi important, il n'aurait pas fallu faire l'impasse d'un bureau d'études, même si c'est coûteux. La mandature précédente de la Communauté de communes a fait appel à ses techniciens qui n'étaient forcément spécialistes dans ce domaine.

Et l'aspect financier n'a pas non plus été réfléchi comme il faut. Pour le coût du service, on arrive à 3 millions d'euros mais si on additionne tous les paiements de taxes on arrive à 2,4 millions d'euros, ce qui pose problème. La mise en place s'est faite dans de mauvaises conditions, juste avant la saison touristique : problèmes techniques avec un système de carte qui ne fonctionnait pas, etc...

Par la suite, le service a été en déficit, et du fait de cette mauvaise gestion, la CCGA a failli être placée sous tutelle, ce qui aurait entraîné une facture encore plus élevée pour les habitants.

Le système de redevance et la compensation de l'ensemble des communes de la Communauté des communes (sauf 3) n'ayant pas suffi, on est **repassé par l'ancien système de TEOM**, faisant partie des Taxes Foncières, qui n'est effectivement pas juste puisque basé uniquement sur la surface et pas sur le nombre d'occupants de la maison. C'était la solution dans un premier temps, avant de pouvoir organiser un autre système qui est en cours d'étude, avec le Sictoba notamment.

Affichage :

Q1- Affichage et tags sur Antenne SFR Bouygues : les opérateurs doivent repeindre ?

GM : il y a des panneaux où l'affichage est autorisé sur l'ensemble du village. Mais nous faisons la chasse à l'affichage sauvage. Pour tout ce qui est tag, etc. On ne peut pas repeindre à chaque fois. Mais il faut inciter les opérateurs à repeindre ce qui leur appartient.

Q2- autre problème d'affichage sauvage et inesthétique en plein cœur de ville sur l'ancien magasin « Le fil d'Or » en face du château Mairie. Pourquoi la mairie n'exerce pas son droit de préemption sur ce bâtiment qui se dégrade de jour en jour.

GM : le droit de préemption existe si le propriétaire veut bien vendre, ce qui n'est pas le cas.

Cet été, la mairie a fait faire plein de nombreux PV pour de l'affichage sauvage : cela peut aller jusqu'à 1500 euros par affichage. La meilleure solution c'est d'obliger les pollueurs à revenir et à décoller leur affichage : c'est ce qu'il y a de plus dissuasif.

Le jardin public

Question d'une riveraine sur le Jardin Public. Elle a fait un courrier destiné aux 19 conseillers municipaux. Elle n'a toujours pas de réponse écrite. Et les incivilités, qui ne sont pas pénalisées, sont devenues infernales au quotidien pour tous les riverains. En ce qui concerne les scooters les mobylettes, ces incivilités existent au jardin public mais aussi ailleurs.

GM : C'est une situation difficile. La seule mesure que nous avons prise c'est de baisser l'éclairage et d'assurer la fermeture. Nous sommes bien conscients que ce n'est pas suffisant

Éclairage Public :

Q1- Un ancien habitant de Saint Marcel d'Ardèche qui habite Vallon depuis le confinement, dit qu'à St Marcel l'éclairage public s'arrêtait à 11h ou minuit cela a permis d'économiser plusieurs milliers d'euros. C'est une pollution en moins et cela permet d'admirer les étoiles la nuit.

GM : Il doit y avoir une réflexion sur l'éclairage public.

DS: cette réflexion sur l'éclairage public est à mener globalement avec la population. C'est une question qui a été posée à la dernière réunion de quartier. Un habitant de ce quartier a écrit un document avec des pistes de réflexion pour les élus et les habitants (qui sera joint au 1er compte rendu)

V Embellissement du village (propreté/fleurissement etc.

Propreté.

Question 1 : Une habitante qui habite place de l'église se plaint des déjections canines. Bien sûr il y a les incivilités des propriétaires des chiens qu'il faudrait pouvoir verbaliser. Un effort a déjà été fait au niveau du nettoyage mais dans les Calades il faudrait remettre un dispositif (distributeurs de sacs, poubelles) qui inciterait les gens à faire des efforts.

GM : oui, on peut réfléchir à un système de distributeur supplémentaire à ce qu'on appelle les Toutounettes. Par contre pour verbaliser (68€) c'est compliqué car il faut prendre le propriétaire de chien sur le fait.

Fleurissement

Question 1 : Place des Arceaux il y a un petit endroit de verdure qui pourrait être sympa. Un effort a été fait au niveau des plantes qui sont mises, Mais il y a un problème : l'entretien ne suit pas ce qui est dommage. Or plus on embellit quelque chose plus on en prend soin.

D'autres réflexions évoquent un manque de motivation pour l'entretien des plantes dans les jardinières. Certains riverains veulent bien participer au fleurissement avec la mairie.

Dominique .P : Les agents font ce qu'ils peuvent . Ils sont très mobilisés pour le nettoyage des PAV. Il faut quand même saluer la travail des agents communaux au quotidien et surtout au moment des tempêtes de juin, ils ont travaillé sans relâche au niveau de la commune.

Maryse Rabier : dit que le fleurissement et l'embellissement du village pourraient se faire avec la population. Démarche participative

Q 2 : Une habitante dit que suite à leur rencontre avec le premier adjoint il y a des améliorations qui ont été apportées par rapport aux déjections canines devant chez eux. C'était la 1^{ère} fois qu'il voyait des rues d'un village aussi mal entretenues à ce niveau. C'est vrai que l'été on ne peut pas courir après les touristes. Mais il faut trouver des solutions, (multiplier des poubelles avec des pelles, etc).

Parkings

Question sur les abonnements des parkings, très compliqués à réaliser en pratique.

GM : dit que le système d'abonnements est à revoir, pour faciliter leur paiement. Les parkings ont généré une recette de 180 000 € ce qui représente 4,5 % de taux d'imposition.

VI Les projets :

Question 1: une habitante de la rue Henri Barbusse demande si dans le projet PVD, quelque chose est prévu pour rénover l'ancien collège et monter des nouveaux projets.

GM : ça fait partie de la réflexion menée avec le programme petite ville de demain. Dans l'ancien Collège il y a déjà des associations, l'Ecole de musique et le Centre de Loisirs

Les deux prochains projets importants :

-La nouvelle gendarmerie qui se fera sur la route de Ruoms.

-La MSP qui se fera certainement autour du pôle médical actuel. Projet « Phare » de la municipalité.

D.P explique que les médecins sont déjà organisés dans une association depuis 2 ans et partagent un projet médical commun. On doit avancer dans ce projet de MSP le 22 novembre avec quelqu'un du SDEA qui suit le projet et avec une visite à la MSP de Buis les Baronnies.

Dernière question : sur l'ancienne route du Pont d'Arc le panneau « Interdit sauf Riverains » n'est pas du tout respecté ...Son chemin n'est plus du tout entretenu depuis la fin de l'été et on constate que quand la mairie entretient, c'est entretenu par tous.

GM : C'est vrai que « interdit sauf riverains » n'est pas reconnu par le code de la route.

Question sur les PV de Conseil Municipal : une personne dit que le dernier CM paru sur le site date de Juin.

Réponse : En effet il manque celui de juillet ; le dernier a eu lieu en octobre mais n'a pas été approuvé, et paraîtra après le prochain conseil.



Cette réunion de quartier est clôturée par un moment convivial et la discussion entre élus(es) et administrés(es) continue autour d'un verre.